

ANCRER LE CONCEPT ARCHITECTURAL DANS LE REEL

« Je refuse d'être un architecte de papier : ce qui fait l'architecture c'est sa réalité, sa construction, sa présence, qu'elle soit quelque part, quelque chose... » Il n'est pas nécessaire de citer ce point de vue de Jean Nouvel pour constater que, pour l'opinion dominante, l'architecte imagine, dessine et construit notre cadre de vie. Tout au plus, lui fait-on préciser s'il est plutôt architecte « d'intérieur » ou architecte tout court. D'ailleurs Jean Nouvel ajoute : « ...une architecture a un dedans et un dehors, il faut qu'on la pénètre, qu'on s'y pénètre. Le dessin n'est qu'une matrice ». L'architecture est donc perçue comme un métier, avec sa culture, son savoir faire, sa contribution sociale, sa dimension productive, ses garanties techniques, économiques et légales. Le métier d'architecte s'apparente aux professions libérales traditionnelles, d'utilité publique visant à accompagner le citoyen confronté aux réalités l'acte de construire.

Les médecins sont formés pour nous soigner, les avocats pour nous défendre, les architectes pour créer nos cadres de vie. Leurs diplômes doivent attester de ces capacités. C'est à ceux qui souhaitent s'orienter vers la recherche, l'enseignement ou d'autres métiers apparentés (Maîtrise d'Ouvrage, Ingénierie, Urbanisme) de poursuivre leur formation en se spécialisant. Inversement, on diplôme aujourd'hui, des architectes non opérationnels tenus de compléter leur parcours s'ils veulent devenir des professionnels crédibles. On gagnerait, comme les médecins ou les ingénieurs, à diplômer d'abord des praticiens.

A la base, l'harmonisation des cursus de formation des ingénieurs et des architectes avec le système universitaire européen n'est qu'une redéfinition des paliers d'études existants. Pourtant, elle a conduit à réduire d'un an le cursus des architectes, s'alignant ainsi sur les d'écoles de commerce et d'ingénieurs qui, pour autant, restent professionnalisantes. Le risque d'éloigner l'école de la pratique au profit de la théorie et de la recherche n'est donc pas une fatalité liée au nouveau système. Cette réduction de la durée des études d'architecture n'oblige pas à rendre le diplôme non opérationnel. Même l'université en profite pour s'émanciper en préparant ses élèves aux métiers appliqués.

La faculté de médecine forme des médecins plus qu'elle n'enseigne la médecine. L'école d'Architecture doit former des architectes plus que d'enseigner l'architecture. Il en va de la crédibilité de notre profession et de sa pérennité. Lâcher la maîtrise de nos savoirs concrets et objectifs en se situant seulement sur le plan plus subjectif de l'art et de la théorie nous fait perdre progressivement de nombreux champs d'intervention.

Cette harmonisation européenne ne transforme pas obligatoirement « l'apprentissage des métiers » en « enseignement des disciplines ». La faculté de médecine, les grandes écoles d'ingénieur, d'économie et de commerce, dont les statuts étaient différents eux aussi, ont su intégrer cette nouvelle organisation sans s'enfermer dans la théorie, l'enseignement et la recherche. La professionnalisation de ces métiers continue à se faire par l'obligation d'une immersion progressive des élèves dans la vie active avant de pouvoir valider leurs diplômes : internat pour les médecins, stages d'entreprises, échanges à l'étranger, « chaires spécialisées » encadrées par des acteurs du secteur concerné, etc. Les chercheurs et les praticiens y partagent encore l'enseignement des disciplines et l'apprentissage des métiers.

Uniquement recrutés sur Doctorat, la plupart des enseignants de l'architecture, n'auront plus la connaissance de la réalité du métier. Même si ça n'empêche pas les élèves de progresser dans leur créativité et leur culture historique et théorique, l'enseignement du projet risque d'aggraver son désinvestissement de la technique, de l'économie et du juridique et de se déconnecter progressivement de la connaissance concrète du « terrain ». « Pratique du projet » devrait-on dire ? Puisqu'elle est au cœur de notre métier de composition et de synthèse. Les méthodes de genèse du projet, tout en restant théoriques et créatives, ne peuvent pas faire l'économie du réel, à un moment donné du processus de conception.

Il est nécessaire de bien distinguer les savoirs faire et rôles respectifs des architectes et des ingénieurs au sein de la Maîtrise d'œuvre. Une bonne identification de notre valeur ajoutée dans le processus de construction est essentielle pour orienter l'apprentissage du projet. La concurrence entre ingénieurs et architectes a tendance à entretenir une idée reçue: l'architecte artiste s'opposant à l'ingénieur technicien. Ce dernier, rationnel et concret viendrait au secours du premier pour donner réalité à ses concepts abstraits.

Au contraire, la connaissance des techniques et de l'économie de la construction doit être partagée. L'ingénieur « technicien » peut l'approfondir et l'expérimenter par le calcul, l'architecte se réservant le rôle de « plasticien » : il maîtrise l'interaction des formes, des volumes et des matières avec la lumière, le ressenti et les usages. Mais son art est aussi celui de la composition et de la synthèse dans l'élaboration du projet. C'est ce rôle de « compositeur » qui légitime son rôle de « chef d'orchestre » en phase de réalisation. Pour continuer à le revendiquer, il s'oblige à acquérir une solide connaissance pluridisciplinaire et pratique incluant les techniques de l'ingénieur.

L'« œuvre » architecturale est le dépassement du « produit » de construction. Par son parti pris culturel, créatif et patrimonial, elle en fait une réponse unique et évidente au besoin du commanditaire. Pour donner ainsi une « âme » au bâtiment, l'architecte doit aussi le penser comme faisable et réaliste.

Une culture généraliste associée à un art de la synthèse devrait rendre l'architecte indispensable. Ainsi, la complexité de son savoir faire le protège de la concurrence de l'intelligence artificielle. Il devient alors difficile de le remplacer par un logiciel de fabrication du projet par numérisation du cahier des charges.

Le chantier, la réglementation, l'économie de la construction, la direction de projet et la gestion d'agence doivent s'apprendre à l'école. Les cours magistraux n'y suffisent pas, ces données du contexte réel doivent être intégrées à l'apprentissage du travail de synthèse propre à la pratique du projet. Pour cela, elle doit être encadrée par des enseignants ayant autant l'expérience du terrain que la maîtrise théorique et culturelle de l'architecture. Si on exige le doctorat pour enseigner le projet, il ne doit pas se substituer à l'exigence d'une expérience pratique du métier.

Pour enseigner le projet, l'architecte doit être érudit, expérimenté et pédagogue. Son érudition, si elle est garantie par un doctorat, doit porter sur la question du projet et de sa fabrication (Les autres doctorats étant réservés à l'enseignement des cours magistraux tels que : l'histoire et les théories de l'architecture, les sciences sociales, les outils informatiques, la géométrie, les liens entre l'art et la philosophie, la structure des matériaux, les sciences du bâtiment, etc.) Son expérience, elle, s'entend par le suivi de la réalisation des bâtiments qu'il a conçus. Quant à l'art de la transmission, il devrait être requis et évalué comme les qualités précédentes ; reste à imaginer comment ?

Finally, the quality of architects is it so dependent on the quality of the project teaching? Certain great names of the profession such as Viollet le Duc or Le Corbusier did they not succeed without ever frequenting « the benches of the school »? Architects existed before the school of architecture, and architecture before the profession of architect. Today still, the profession of Maître d'Ouvrage begins only by learning in certain schools.

In Europe, the distinction between the Maître Bâtitteur Entrepreneur and the Architecte Maître d'Œuvre did not appear until the Renaissance. It is only at this time that one begins to identify the author of the project, without that there exists any other school than that of the apprenticeship: the apprenticeship with a Maître, in the workshop or in the company. In France, it will have to wait 1747 for the creation of the École Nationale des Ponts et Chaussées, 1817 the École Nationale Supérieure des Beaux-arts, 1865 the École Spéciale d'Architecture and 1968 the Unités Pédagogiques. In other words, the lack of school does not prevent the passionate vocations or the talented opportunists from finding their own way of training original combining theory and practice.

In all professions, young graduates lack experience to be completely operational. Moreover, the elite of graduates from great schools are not more effective on the labor market than others. Each student, even if selected to enter the school, will be free of his degree of investment in the apprenticeship as a student of a Faculty or a school of architecture. However, these prestigious establishments are very concerned about their image and impose certain criteria of excellence: the recruitment of students on their reasoning and work capacities, good material means, the quality of teachers, the mastery of languages and jargons, well-chosen professionalizing paths.

In fact, our socio-economic system most often bases the reputation of its actors on the superior teaching they have received. Architects, like other professionals, must therefore take care of the reputation of their schools, which has become determinant for the image of their profession. It is for this reason that the quality of the project teaching is essential. Architecture must remain an « art of synthesis » and an « applied art » as much as an « plastic art ».

Denis Humbert
Architecte du Patrimoine
Mastère des Ponts-et-Chaussées
Membre de la Société Française des Architectes
Le 17 février 2020